



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers	35
En exercice	35
Présents	29
Votants par procuration	6
Absents	0
Total des votes	34

7.1

L'an deux mille vingt six, le six mai, à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du 30 avril 2026, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alexis DARMOIS, Maire.

ELUS PRESENTS :

M. Alexis DARMOIS, M. Christophe CANTELOUP, Mme Florence GAUTIER, M. Julien TIMON, Mme Brigitte DUTILLOY, Mme Frédérique DAVY COCHIN, M. Dominique BURET, Mme Laurette MONLON, M. Frédéric GENEY, M. Patrick AUBE, M. Thierry BERNARD, M. Mikael CHEVREAU, Mme Fabienne DIAS, Mme Vanessa DUVAL, M. Jean-Luc LEFRANÇOIS, Mme Anne-Laure MALBRANCHE, Mme Nathalie MANSOIS, Mme Carole MARTIN, Mme Florence MOUCHEL, Mme Sylvie RENARD, M. Jean -Pascal RUEL, Mme Zineb TEMAGOULT, M. Axel VAUQUELIN, Mme Annabelle ARSON, Mme Julie HINOUT, M. Olivier LEMERCIER, Mme Françoise OOSTERLINCK, M. Édouard VALAUNEY, M. Thomas GRANDSIRE

ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :

M. Patrice AUVRAY à Mme Florence GAUTIER, M. Kylian HÉBERT à M. Frédéric GENEY, Mme Béatrice M'BARK à Mme Sylvie RENARD, M. Clément NIEL à M. Dominique BURET, Mme Sonia QUESNEY à M. Julien TIMON, M. Kévin MAUVIEUX à Mme Annabelle ARSON

ELUS ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Florence GAUTIER

N°DEL_0061_2026 Approbation du Compte Financier Unique de l'exercice 2025 - Budget principal

La mise en œuvre de l'instruction budgétaire et comptable M57 s'accompagne de la généralisation du Compte Financier Unique (CFU), qui se substitue désormais au compte administratif et au compte de gestion.

Le CFU constitue un document budgétaire et comptable unique, visant à simplifier la lecture des comptes de la collectivité et à renforcer la transparence financière. Il retrace l'ensemble des opérations réalisées au cours de l'exercice, tant en fonctionnement qu'en investissement, et permet d'apprécier la situation financière et les résultats de l'exercice.

Le CFU de l'exercice 2025 du budget principal a été établi conjointement par l'ordonnateur et le comptable public. Il est soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-12 et suivants,
VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget principal,

CONSIDERANT que le Compte Financier Unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion, en proposant une présentation unifiée des données budgétaires et comptables,

CONSIDERANT que ce document retrace l'ensemble des opérations de l'exercice 2025, en dépenses et en recettes, pour les sections de fonctionnement et d'investissement,

CONSIDERANT que le Compte Financier Unique permet de dégager les résultats de l'exercice ainsi que les résultats cumulés

CONSIDERANT que le Compte Financier Unique a été établi de manière conjointe par l'ordonnateur et le comptable public, garantissant la concordance des données,

CONSIDERANT que l'assemblée délibérante doit se prononcer sur l'approbation du Compte Financier Unique avant l'affectation définitive des résultats,

*Le Conseil Municipal décide,
Après en avoir délibéré*

Ne prenant pas part au vote :

Alexis DARMOIS

Par 27 votes Pour,

Et 7 abstentions

Annabelle ARSON, Julie HINOUT, Olivier LEMERCIER, Françoise OOSTERLINCK, Kévin MAUVIEUX, Édouard VALAUNEY, Thomas GRANDSIRE

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget principal de la commune tel que présenté,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération

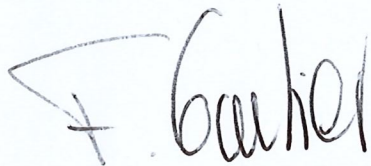
Pont-Audemer, le 6 mai 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui certifie que la présente délibération a été adressée à la Préfecture de l'Eure

Le secrétaire de séance



Florence GAUTIER



Alexis DARMOIS